

Question écrite n°762 de la Députée Katrin JADIN à Monsieur le Ministre de l'Intérieur Jan JAMBON, concernant les radars fixes qui ne sont pas enregistrés auprès de la Commission Vie privée.

Monsieur le Ministre,

Un conducteur flashé en excès de vitesse avait, en 2013, contesté sa contravention, au motif que le radar n'était pas enregistré auprès de la Commission Vie privée, comme l'impose pourtant la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Or, bon nombre de radars fixes n'ont pas été ainsi déclarés. Toutefois, en 2013, le titre préliminaire du code de procédure pénale a été modifié de manière à réduire considérablement les moyens de nullité des preuves obtenues irrégulièrement. Les trois possibilités de nullité y prévues désormais semblent ne plus permettre une récusation d'un PV pour excès de vitesse constaté par radar non-déclaré. Toutefois, cela reste déplorable qu'un grand nombre de radars ne soient pas déclarés alors que la loi l'impose. D'autant que les autorités s'exposent ainsi à des sanctions.

Monsieur le Ministre, ma question à ce sujet est, donc, la suivante :

- Envisagez-vous de demander aux services compétents de régulariser tous les radars fixes non encore déclarés auprès de la Commission Vie privée.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.



DE VICE-EERSTE MINISTER, MINISTER VAN VEILIGHEID EN BINNENLANDSE
ZAKEN

LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SECURITE ET DE L' INTERIEUR

**Réponse à la question parlementaire n° 762 du 10 novembre 2015
de Madame JADIN Katrin, Députée.**

Objet: Les radars fixes. - Enregistrement

Dès la publication de l'Arrêt, toutes les zones de police ont été informées par la Commission Permanente de la Police Locale de l'obligation d'enregistrer toutes leurs caméras.

Nous ne disposons pas d'information sur le nombre de zones de police qui ont suivi cette recommandation. Il s'agit de la responsabilité de chaque zone de police. La police fédérale a, quant à elle, enregistré toutes les caméras.

De Minister,

Le Ministre,

Jan Jambon